



CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MAI 2024

LISTE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le lundi 21 mai 2024, s'est réuni le lundi 27 mai 2024 à 20h00, salle du conseil municipal, en mairie du Tablier.

Personnel, création d'un emploi d'Adjoint administratif territorial à 17h50/35ème

2024-05-24

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

-D'autoriser la Maire à procéder au recrutement d'un agent contractuel à compter du 17 juin 2024 pour une période de trois mois, afin d'assurer la continuité des services dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012.

Mise à jour de la convention de mise à disposition d'un Délégué à la protection des données mutualisé

2024-05-25

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Décide :

-d'autoriser Madame la Maire à signer la mise à jour de la convention de mise à disposition d'un DPO mutualisé proposée par e-Collectivités Vendée,

-d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Bibliothèque : approbation du règlement intérieur

2024-05-26

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

-décide d'adopter à l'unanimité le règlement intérieur de la bibliothèque municipale

FOURNITURE, FABRICATION, TRANSPORT ET MISE EN ŒUVRE D'ENROBES COULES A FROID

CONVENTION DE GROUPEMENT DE COMMANDES

2024-05-27

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

1. accepte le principe de groupement de commandes,
2. accepte les termes de la convention de groupement, précisant les missions de La Ville de La Roche-sur-Yon en tant que coordonnateur du groupement,

Mairie

20 rue principale 85310 Le Tablier

Tél.02.51.31.70.53 – mairie@letablier.fr – www.letablier.fr

3. autorise Madame la maire, Annabelle PILLENIÈRE à signer la convention de groupement de commandes jointe en annexe, et toutes les pièces nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier.
4. prend acte de la procédure adaptée qui sera engagée dans le respect des dispositions du Code de la Commande Publique,
5. autorise La Ville de La Roche-sur-Yon à attribuer et à signer le marché au nom et pour le compte du groupement de commande.
6. s'engage à exécuter avec l'entreprise retenue l'accord-cadre et notamment à transmettre les bons de commande au coordonnateur,
7. s'engage à régler les sommes dues au titre de l'accord-cadre et à les inscrire préalablement au budget.

Participation financière aux frais de fonctionnement de l'école publique de la ville de la Roche-sur-Yon, année scolaire 2023/2024

2024-05-28

Après examen du montant de la participation demandée qui s'élève à 249.52€ par élève et concerne un enfant domicilié au Tablier, le conseil municipal à l'unanimité :

-Emet un avis favorable à la participation de 249.52€ par enfant domicilié au Tablier aux frais de fonctionnement de l'école publique de la ville de la Roche-sur-Yon pour l'année scolaire 2023-2024.

Participation financière aux frais de fonctionnement de la restauration scolaire et des accueils de loisirs de la commune de Rives de l'Yon, du 7 juillet au 31 décembre 2023

2024-05-29

Après examen du montant des différentes participations demandées :

- Restauration scolaire : 1.25€/repas/enfant domicilié au Tablier
- Péricentre : 0.90€/présence/enfant domicilié au Tablier
- Journée, mercredi et vacances scolaires : 6.00€/journée/enfant domicilié au Tablier
- Demi-journée avec repas : 4.00€/demi-journée/enfant domicilié au Tablier
- Demi-journée sans repas : 3.00€/demi-journée/enfant domicilié au Tablier

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité :

-Emet un avis favorable aux différentes participations demandées par la commune de Rives de l'Yon par enfant domicilié au Tablier pour la période du 7 juillet au 31 décembre 2023.

ACQUISITION D'UN TRACTEUR TONDEUSE

2024-05-30

Après discussion et délibération, le conseil municipal valide,

- * la proposition de la société GAMM VERT concernant la tondeuse BUFFALO ETESIA 124, d'un montant de 24 551.05€HT,
- * la reprise de la tondeuse HUSQUEVARNA d'un montant de 6 500.00€HT,
- * le conseil municipal autorise Madame la Maire à signer tous les documents y afférents.

Subvention à l'association Classe Nature Ecole Primaire F.Dolto, St-Florent-des-bois, 85310 Rives de l'Yon, année scolaire 2023/2024

2024-05-31

Après délibération, le conseil municipal décide de participer financièrement à ce projet de l'année scolaire 2023/2024 pour les enfants domiciliés au Tablier et ayant participé au séjour, à hauteur de :

- 1.50€ par jour et par enfant domicilié au Tablier,

- 7.00€ par nuitée et par enfant domicilié au Tablier.

SIVU-transports scolaires de Chantonnay : demande de participation financière aux frais de fonctionnement du transport scolaire, année 2023-2024

2024-05-32

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité,

-décide de ne pas verser d'aide financière au SIVU transports scolaires de Chantonnay pour l'année scolaire 2023/2024, au titre que la commune ne participe pas financièrement aux frais de fonctionnement du transport scolaire auprès des autres syndicats intercommunaux du Département.

Demande de subventions 2024

2024-05-33

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

-de verser le montant de l'affiliation au forfait, soit 240.00€ à l'association Les Francas pour l'année 2024.

L'intégralité des délibérations et des débats seront retranscrits dans le procès-verbal de la séance.